

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 mars 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 19 et 20 mars 2012**

**2012 V. 35** Vœu relatif à la reconnaissance et la dénonciation des « zoos humains » qui se sont tenus à Paris à l'époque coloniale.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que l'exposition « Exhibitions, l'invention du sauvage » présentée au Musée du quai Branly opère un retour sérieux et documenté sur un épisode particulièrement honteux de la sombre histoire de la colonisation ;

Considérant que cette exposition aborde sans détour un passé lourd qui abîme le visage de Paris ;

Considérant qu'il a été possible d'exposer à Paris des hommes et des femmes sous le regard de centaines de milliers de personnes ;

Considérant qu'aujourd'hui, la société doit être en mesure de reconnaître la faute commise à l'égard de ces personnes originaires des colonies françaises ;

Considérant que la Ville de Paris a ouvert un grand chantier pour la reconnaissance du fait colonial et de toutes les exactions et crimes qui en ont découlé ;

Considérant la proposition de Commissaire scientifique de cette exposition sur le travail de mémoire nécessaire à ce sujet ;

Sur la proposition de M. Alain LHOSTIS, du Groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche,

**Emet le vœu :**

Que des plaques rappelant ces épisodes indignes au regard des droits humains soient apposées dans les lieux les plus emblématiques où se déroulèrent ces événements.